

Communiqué de presse

Le projet éolien de la Grandsonnaz remporte une manche importante en justice

Le Lignon, le 2 juillet 2026

Le projet de parc éolien de la Grandsonnaz, dans le Jura vaudois, vient d'obtenir gain de cause en justice. Le Tribunal cantonal vaudois a entièrement rejeté le recours déposé par les opposants. Sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral, le projet est validé et autorisé.

La Justice vaudoise vient de rejeter le recours de plusieurs associations opposées au projet de parc éolien de la Grandsonnaz, dans le Jura Vaudois. Aucun des griefs des opposants n'a trouvé grâce auprès de la Cour de droit administratif et public. Cette dernière a ainsi entièrement validé le Plan d'affectation valant permis de construire.

Le Tribunal confirme la solidité des études réalisées et juge adéquates les mesures prévues pour atténuer les impacts environnementaux. Le projet a fait l'objet d'adaptations substantielles afin de limiter son impact paysager : le nombre d'éoliennes a été réduit et les deux éoliennes prévues près du sommet du Chasseron ont été supprimées. Le Tribunal relève également que le projet, en raison de sa production d'énergie renouvelable, présente un intérêt national prépondérant. Cet arrêt peut encore être contesté devant le Tribunal fédéral.

Le parc éolien de la Grandsonnaz doit s'implanter dans le Jura vaudois, sur les hauts des communes de Bullet, Mauborget, Fontaines-sur-Grandson et Fiez. Ses quinze éoliennes produiront 90 gigawattheure (GWh) par an, ce qui représente la consommation de 24'000 ménages. Le projet est développé par ennova, une filiale des Services industriels de Genève. Il s'inscrit dans une démarche de concertation menée avec les communes concernées, dont les décisions, favorables au projet, ont désormais été confirmées par le Tribunal cantonal.

L'arrêt du Tribunal cantonal corrobore l'importance stratégique du projet de la Grandsonnaz, qui répond aux objectifs climatiques du canton de Vaud et de la Confédération. Sa production d'énergie locale, renouvelable et à faibles émissions de CO2 permettra de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Par ailleurs, l'énergie éolienne est produite majoritairement en hiver, lorsque les productions solaire et hydraulique sont réduites ; elle contribue ainsi à assurer l'approvisionnement électrique du pays.

Contact média :

Pour ennova, Christian Bernet

christian.bernet@sig-ge.ch

079 907 38 64

Voir aussi [Site officiel du Parc éolien de la Grandsonnaz](#)